#ADD
الرقمية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⵣ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ
Digital

Termes de référence

L'acquisition et l'administration des licences d'utilisation de la suite logicielle et d'outils de collaboration Office 365 Business Standard pour le compte de l'Agence de Développement du Digital

Exercice 2026

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'acquisition et l'administration des licences d'utilisation de la suite logicielle et d'outils de collaboration Office 365 Business Standard pour le compte de l'Agence de Développement du Digital.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Agence de Développement du Digital (ADD).

ARTICLE 3 : CONSISTANCE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Dans le but de mettre à la disposition des collaborateurs, un système de communication et de collaboration fiable, l'ADD lance la présente consultation pour acquisition des licences d'utilisation d'une suite logicielle et d'outils de collaboration pour le compte de l'Agence de Développement du Digital.

La solution proposée doit être hybride, extensible, évolutive et hautement disponible. Elle doit s'interfacer avec l'annuaire Active Directory.

L'ADD dispose actuellement de la suite **Microsoft 365 Business Standard**, la solution proposée doit être du même type.

ARTICLE 4 : PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations demandées au titre de cette consultation consistent en ce qui suit:

- ✓ Le provisionnement des utilisateurs non existants ;
- ✓ Affectation des licences aux utilisateurs ;

Il est à noter que le concurrent doit assurer toutes les prestations nécessaires à la mise en service de la solution (y compris la migration du tenant si nécessaire), et d'une manière générale toutes autres prestations nécessaires au bon fonctionnement de la solution proposée.

ARTICLE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

La solution proposée dot être de type Microsoft 365 Business Standard. Elle doit être dotée d'une console d'administration Web. Elle doit intégrer la mise en place de tous les modules et les fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement du système de manière transparente, notamment :

- **Suite bureautique Microsoft office ou équivalent (possibilité d'activer au minimum 5 terminaux avec le même compte) ;**
- **Espace de stockage et de partage (1To minimum) ;**
- **Intranet collaboratif (Réseau social d'entreprise ...) ;**

- **Teams ;**
- **Console d'administration.**

SECURITE

Le prestataire devra disposer de tous les éléments nécessaires afin de garantir la sécurité des donnés partagés, notamment anti-virus, système anti-spam, technique de chiffrement...

Les services de la solution devront permettre d'éliminer toutes les menaces susceptibles d'affecter les fichiers stockés et messages, y compris les spams et les virus avant qu'ils n'éteignent le réseau de l'ADD.

ARTICLE 6 : DURÉE DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande est conclu pour une durée d'un an à compter de la date prescrite par l'ordre de service de commencement des prestations.

Les licences doivent être activées dès la date prescrite par l'ordre de service de commencement.

ARTICLE 7 : ORDRE DE SERVICE

Un ordre de service sera notifié au prestataire, le délai commence à courir à compter de la date prescrite sur l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution des prestations.

ARTICLE 8 : RECEPTIONS DES PRESTATIONS

La réception sera prononcée après réalisation des prestations. La réception donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception qui sera signé conjointement par l'ADD et le prestataire.

ARTICLE 9 : RESILIATION DU BON DE COMMANDE

En cas de non-respect de tout ou une partie des obligations stipulées dans le présent bon de commande par l'une ou l'autre des parties, le bon de commande pourra être résilié par anticipation et de plein droit par l'autre partie, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la partie défaillante

ARTICLE 10 : CARACTERE DES PRIX

Le bon de commande sera passé à prix fermes.

ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX

Les prix seront donnés en indiquant explicitement les prix hors TVA pour le prix unitaire, le pourcentage de la T.V.A. et sa valeur, et le montant global.

Sous peine de nullité de l'offre, les prix devront être établis en Dirhams.

Le prix établi doit tenir compte de tous les frais y compris :

- Tous les frais généraux du prestataire.

- Toutes les charges sociales et fiscales à l'exception de la T.V.A. qui viendra en sus.

- Tous les frais de déplacement, séjour, transport et d'assurances.

ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE RÈGLEMENT

Le paiement aura lieu, sur la base des quantités réellement exécutées, sur présentation de la facture et après prononciation de la réception de la prestation. Les sommes dues au prestataire seront virées, au compte bancaire ouvert en son nom.

Il est bien entendu qu'aucun paiement ne peut être exécutoire qu'après certification du service fait.

ARTICLE 13 : PENALITES POUR RETARD

A défaut par le fournisseur d'avoir réalisé la prestation du bon de commande dans les délais prescrits à l'article 6 ci-dessus et conformément aux règles de l'art, il lui sera appliqué une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) du montant du bon de commande.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit, sans préjudice des autres mesures qui pourraient être prises par l'ADD et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

Le montant total des pénalités sera déduit d'office des sommes dues au titulaire.
L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent bon de commande.

ARTICLE 14 : LITIGES
Toute contestation concernant l'interprétation ou l'exécution du présent bon de commande, sera soumise en premier lieu à une solution à l'amiable, a défaut du règlement à l'amiable, les litiges qui se produiraient à l'occasion de l'exécution de cette prestation relèveront de la compétence du tribunal administratif de Rabat.

ARTICLE 15 : BORDEREAUX DES PRIX

N° prix	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire en DH (Hors TVA) en chiffres	Prix unitaire Total en DH (Hors TVA) en chiffres
1	L'acquisition et l'administration des licences d'utilisation de la suite logicielle et d'outils de collaboration Office 365 Business Standard pour le compte de l'Agence de Développement du Digital	U	90		
Total HTVA					
TVA (20%)					
Total TTC					

Arrêté le présent Bordereau des prix à la somme de toutes taxes comprises.

LE PRESTATAIRE	L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
	Le Directeur Général Agence de Développement du Digital Amine EL MEZOUAGHI